



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11/09/2023**

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15</b>	L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 4 septembre 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>	<b>Présents :</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents : 13</b>	Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Sandrine Boillot, Gaël Marandin, Samuel Périidy, Thierry Rolland, Estelle Remacle, Francis Meuterlos, Bénédicte Lavier, Nicolas Métivier, Florence Collino.
<b>Nombre de Conseillers représentés : 2</b>	<b>Excusés :</b> Hervé Lacroix, Marlène Benoit.
<b>Début de séance : 20h30</b>	<b>Absent :</b>
<b>Fin de séance : 22h03</b>	<b>Pouvoirs :</b> Hervé Lacroix à Sandrine Boillot, Marlène Benoit à Laurent Poncet
	<b>Secrétaire :</b> Francis Meuterlos

**ACQUISITION DE PARCELLES**

CONVOCATION  
LE 04 09 2023

Samuel Périidy rappelle que par délibération du 25/11/2013, la commune avait validé l'achat de 3 parcelles (AH 241, 242 et 243) à M. Bernard Schmitt pour une contenance globale de 308 m<sup>2</sup> au prix de 2,5 € le m<sup>2</sup> en vue de la régularisation de l'emprise de l'allée des chalets.

AFFICHAGE LE

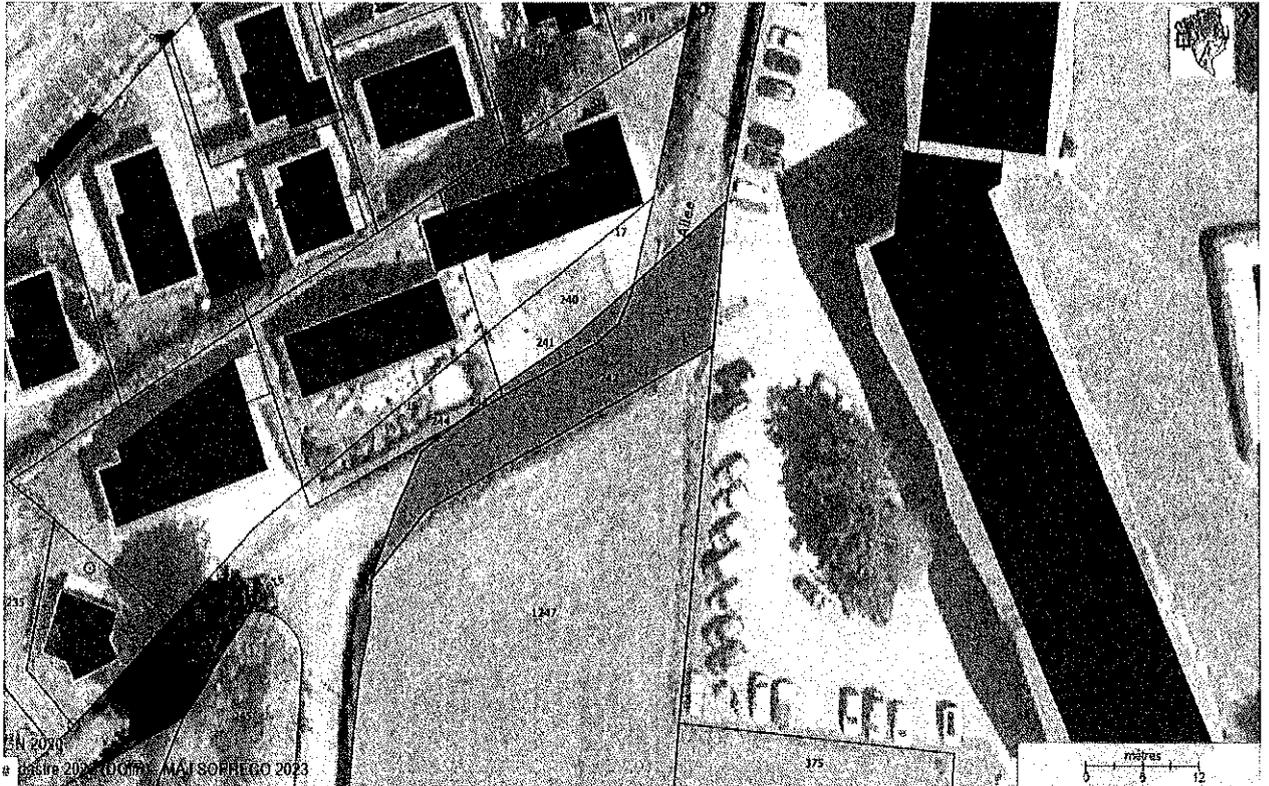
26 SEP. 2023

En raison d'une succession, l'acte notarié en découlant n'a pu être régularisé. M. le Maire propose dès lors de confirmer cet achat et de l'autoriser à signer l'acte.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2023

Application agréée E-legalite.com



**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- confirme l'achat des 3 parcelles AH 241, 242 et 243 à M. Bernard Schmitt au prix de 2,5 € le m<sup>2</sup> pour une contenance totale de 308 m<sup>2</sup>**
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

Par le Maire empêché,  
le 1er adjoint  
Samuel Peridy



REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2023

Application agréée E-legalite.com